



communiqué de presse

PARIS,
LE 26 SEPTEMBRE 2023

CONTACT
Alexandre Arlin
T. +33 (0)1 55 55 60 15
alexandre.arlin@hceres.fr

STÉPHANE LE BOULER PRÉSIDENT PAR INTÉRIM DU HCÉRES

Par décret du Président de la République paru au *Journal officiel* ce matin, il a été mis fin, à sa demande, aux fonctions de M. Thierry Coulhon, président du Hcéres, appelé à d'autres fonctions.

Conformément au décret statutaire du Hcéres, M. Stéphane Le Boulter, secrétaire général, assume désormais l'intérim des fonctions de président.

Nommé à la tête du Hcéres le 30 octobre 2020, Thierry Coulhon a mobilisé les équipes pour consolider et simplifier les processus d'évaluation, fournir aux décideurs et aux entités évaluées des résultats plus robustes et des enseignements plus nets, et renforcer l'impact de l'évaluation dans la conduite des politiques d'enseignement supérieur et de recherche. La publication des rapports des universités de la vague C (notamment celles de Haute-Alsace, de Strasbourg, de Reims Champagne-Ardenne, de Toulon et bientôt celles de Lorraine, d'Aix-Marseille...), comme celle à venir du rapport d'évaluation du CNRS attestent ces efforts.

Au cours de son mandat, Thierry Coulhon a aussi concrétisé trois orientations tirées de la loi de programmation de la recherche de 2020 : consolider les dispositions en matière d'intégrité scientifique (avec la création et le développement de l'Office français de l'intégrité scientifique), renforcer la coordination des instances d'évaluation nationales spécialisées et transformer le statut du Hcéres, devenu autorité publique indépendante au 1^{er} janvier 2022.

La désignation d'un nouveau président se fera dans les conditions prévues par la loi de programmation pour la recherche et par les textes régissant les autorités indépendantes.

LE HCÉRES
Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) est l'autorité publique indépendante chargée d'évaluer l'ensemble des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, ou de valider les procédures d'évaluations conduites par d'autres instances.